

6¹⁰ rue de Seine - Espinas

T. 8 F 78

1. *parant*, 2. *Demoirs*, 25
MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1889.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION.



DEUXIÈME CONGRÈS INTERNATIONAL
D'ANTHROPOLOGIE CRIMINELLE.

SESSION DE PARIS. — 1889.

Secrétariat général rue des Saints-Pères, 8.

Paris, le 15 février 1889.

Le premier Congrès international d'anthropologie criminelle qui s'est réuni à Rome en 1885 avait désigné, dans sa séance du 22 novembre, une Commission permanente ayant mission de préparer la deuxième session qui doit siéger à Paris en 1889.

Un vote de l'assemblée désigna pour former cette Commission MM. MOLESCHOTT, Président, LOMBROSO, Théophile ROUSSEL, LACASSAGNE, MAGITOT, MOTET, SERGI, FERRI, GAROFALO, et MAYOR, Secrétaire.

La Commission permanente, par une décision en date du 15 avril 1888, a transmis ses pouvoirs à une sous-commission française composée de MM. Théophile ROUSSEL, LACASSAGNE, MOTET, MAGITOT, et spécialement chargée du soin d'organiser le Congrès de 1889, ainsi que l'exposition d'anthropologie criminelle à l'Exposition universelle de Paris.

BUREAU
ET MEMBRES DU COMITÉ D'ORGANISATION
DU CONGRÈS DE PARIS EN 1889.

PRÉSIDENT D'HONNEUR.

M. BROUARDEL (le D^r), doyen et professeur de médecine légale à la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie de médecine et de la Société d'anthropologie de Paris.

PRÉSIDENT.

M. ROUSSEL (le D^r Théophile), sénateur, membre de l'Académie de médecine et de la Société d'anthropologie de Paris, ancien président d'honneur du Congrès de Rome.

VICE-PRÉSIDENTS.

M. LACASSAGNE (le D^r), professeur de médecine légale à la Faculté de médecine de Lyon, ancien président de la Société d'anthropologie de Lyon, ancien président d'honneur du Congrès de Rome.

M. MOTET (le D^r), médecin-expert près les tribunaux, membre de la Société d'anthropologie de Paris, ancien président d'honneur du Congrès de Rome.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

M. MAGITOT (le D^r), membre de l'Académie de médecine, ancien président de la Société d'anthropologie de Paris, ancien président d'honneur du Congrès de Rome.

MEMBRES DU COMITÉ.

MM.

BALL (le D^r), professeur de clinique des maladies mentales à la Faculté de médecine, membre de l'Académie de médecine et de la Société d'anthropologie de Paris.

BERTILLON (Alphonse), chef du service d'identification à la Préfecture de police, membre de la Société d'anthropologie de Paris.

BLANCHE (le D^r), membre de l'Académie de médecine, médecin-expert près les tribunaux, membre de la Société d'anthropologie de Paris.

BORDIER (le D^r), professeur à l'École d'anthropologie, membre de la Société d'anthropologie de Paris.

MM.

BOURNET (le D^r), secrétaire de la rédaction des archives d'anthropologie criminelle de Lyon, membre de la Société d'anthropologie de Lyon.

COLLINEAU (le D^r), membre de la Société d'anthropologie de Paris, vice-président de la Société pour l'instruction élémentaire.

COUTAGNE (le D^r Henri), médecin-expert près les tribunaux de Lyon, membre de la Société d'anthropologie de Lyon (Rhône).

DEMANGE, avocat à la Cour d'appel de Paris.

DUVAL (le D^r Mathias), vice-président de la Société d'anthropologie de Paris, professeur à la Faculté de médecine et à l'École d'anthropologie, membre de l'Académie de médecine.

FALRET (le D^r Jules), médecin de la Salpêtrière, membre de la Société d'anthropologie de Paris.

FAUVELLE (le D^r), secrétaire de la Société d'anthropologie de Paris.

FÉRÉ (le D^r), médecin de l'hospice de Bicêtre.

GARRAUD, professeur de droit criminel à la Faculté de droit de Lyon (Rhône).

HERVÉ (le D^r), secrétaire général adjoint de la Société d'anthropologie de Paris, professeur à l'École d'anthropologie.

LABORDE (le D^r), membre de l'Académie de médecine et de la Société d'anthropologie de Paris.

LETOURNEAU (le D^r), secrétaire général et ancien président de la Société d'anthropologie de Paris, professeur à l'École d'anthropologie.

MAGNAN (le D^r), médecin de l'asile Sainte-Anne, membre de la Société d'anthropologie de Paris.

MANOUVRIER (le D^r), professeur à l'École d'anthropologie, archiviste de la Société d'anthropologie de Paris.

MESNET (le D^r), membre de l'Académie de médecine, médecin de l'Hôtel-Dieu de Paris.

MILLERAND, député de la Seine, ancien membre du conseil municipal de Paris.

PLOIX (Ch.), ingénieur hydrographe en chef de la marine en retraite, ancien président de la Société d'anthropologie de Paris.

POZZI (le D^r), président de la Société d'anthropologie de Paris, agrégé de la Faculté de médecine.

TARDE, juge d'instruction à Sarlat (Dordogne).

TOPINARD (le D^r), ancien secrétaire général de la Société d'anthropologie de Paris, professeur à l'École d'anthropologie.

VOISIN (le D^r A.), médecin de la Salpêtrière, membre de la Société d'anthropologie de Paris.

RÈGLEMENT.

ARTICLE PREMIER.

La deuxième session du Congrès international d'Anthropologie criminelle se réunira à Paris du samedi 10 au samedi 17 août 1889.

ART. 2.

Les séances auront lieu dans le grand amphithéâtre de la Faculté de médecine; toutefois, la séance d'ouverture aura lieu dans une des salles de l'Exposition universelle, au Trocadéro.

ART. 3.

Le droit d'admission au Congrès est fixé à 20 francs. Les souscripteurs recevront gratuitement le volume des comptes rendus des travaux de la session.

ART. 4.

Les demandes d'admission devront être adressées, avec le montant de la cotisation, au Secrétaire général. Le Comité prie instamment les personnes qui désirent prendre part au Congrès d'envoyer leur adhésion le plus tôt possible.

ART. 5.

Les membres du Congrès chargés des rapports devront envoyer leur travail au Secrétaire général avant le 1^{er} avril 1889. Chaque rapport ne devra pas comprendre plus de trois à six pages d'impression in-8° ordinaire, au maximum. Ceux qui dépasseraient cette limite devront être réduits par les soins du Comité ⁽¹⁾.

ART. 6.

Le Comité d'organisation publiera, dans le courant du mois d'avril 1889,

⁽¹⁾ A l'égard des rapports, qui doivent être en réalité des *exposés* de l'état d'une question déterminée, le Comité entend décliner toute responsabilité au sujet des opinions émises par leurs auteurs.

les rapports ou exposés qui lui auront été adressés à cette époque. Ces rapports formeront un fascicule qui sera adressé à tous les souscripteurs et qui contiendra en outre la liste des adhérents.

ART. 7.

Les souscripteurs au Congrès auront droit à tous les avantages réservés aux membres des Congrès organisés sous le patronage du Gouvernement.

ART. 8.

Un avis ultérieur fera connaître aux souscripteurs les voies et moyens pour l'expédition des pièces et objets devant composer l'exposition d'anthropologie criminelle à l'Exposition universelle de Paris.

ART. 9.

Toutes les communications relatives au Congrès, demandes d'admission, désignations de questions, ouvrages, manuscrits ou imprimés, etc., doivent être adressées au Secrétaire général : D^r MAGITOT, 8, rue des Saints-Pères, à Paris.

QUESTIONS POSÉES AU CONGRÈS DE 1889

ET ACCEPTÉES PAR LE COMITÉ.

PREMIÈRE SÉRIE.

QUESTIONS DEVANT FAIRE L'OBJET D'EXPOSÉS OU RAPPORTS.

SECTION I. — *Biologie criminelle.*

I. Des dernières découvertes de l'anthropologie criminelle.

Exposé par M. le professeur CES. LOMBROSO, de l'Université de Turin, et M. le professeur L. TENCHINI, de l'Université de Parme.

II. Existe-t-il des caractères anatomiques propres aux criminels? Les criminels présentent-ils en moyenne certains caractères anatomiques particuliers? Comment doit-on interpréter ces caractères?

Exposé par M. le D^r MANOUVRIER, professeur à l'École d'anthropologie de Paris.

III. De l'atavisme chez les criminels.

Exposé par M. le D^r BORDIER, professeur à l'École d'anthropologie de Paris.

IV. Sur l'opportunité d'établir des règles générales pour les recherches d'anthropométrie et de psychologie dans les prisons et dans les asiles d'aliénés.

Exposé par MM. le professeur SCIAMANNA et l'avocat Virgilio ROSSI.

V. Sur la valeur relative des conditions individuelles, physiques, sociales qui déterminent le crime.

Exposé par MM. les professeurs E. FERRI, SERGI et D^r N. COLAJANNI.

VI. De l'enfance des criminels considérée dans ses rapports avec la prédisposition naturelle au crime.

Exposé par M. le professeur ROMEO TAVERNI.

Deuxième exposé par M. le D^r MAGNAN.

VII. Organes et fonctions des sens chez les criminels.

Exposé par M. le D^r L. FRIGERIO et M. le D^r OTTOLENGHI.

SECTION II. — *Sociologie criminelle.*

VIII. Lorsqu'un prévenu a été reconnu coupable, peut-on établir, par l'anthropologie criminelle, la classe de criminels à laquelle il appartient?

Exposé par M. le baron R. GAROFALO, substitut du procureur du Roi, à Naples (Italie).

IX. De la libération conditionnelle.

Quels sont, en s'appuyant sur les données de la biologie criminelle, les individus auxquels elle peut être accordée ou devrait être refusée?

Exposé par M. le D^r SEMAL, directeur des asiles d'aliénés de l'État, à Mons (Belgique).

X. De la criminalité dans ses rapports avec l'ethnographie.

Rapporteur : M. le D^r Alvarez TALADRIZ de Madrid.

XI. Les anciens et les nouveaux fondements de la responsabilité morale.

Exposé par M. TARDE, juge d'instruction à Sarlat (Dordogne).

XII. Le procès criminel au point de vue de la sociologie.

Exposé par MM. le professeur A. BERENINI et l'avocat G. A. PUGLIESE.

XIII. Sur l'application de l'anthropologie aux législations et aux questions de droit civil.

Exposé par MM. l'avocat FIORETTI, professeur F. PUGLIA, l'avocat B. ALIMENA, CALUCI, LESSONA.

XIV. Du système cellulaire considéré au point de vue de la biologie et de la sociologie criminelles.

Exposé par M. le professeur VAN HAMEL (d'Amsterdam).

DEUXIÈME SÉRIE.

QUESTIONS QUI NE FONT PAS L'OBJET D'EXPOSÉS OU RAPPORTS.

XV. M. le D^r MANOUVRIER, professeur à l'École d'anthropologie. — De

l'anthropologie criminelle considérée comme une branche de l'anthropologie juridique. — Sa place dans l'anthropologie.

XVI. M. le professeur LAGASSAGNE (de Lyon). — De l'enseignement des sciences médico-légales dans les facultés de droit.

XVII. M. Alphonse BERTILLON. — Du signalement anthropométrique et descriptif chez les sujets de quinze à vingt ans.

XVIII. MM. l'avocat ANFOSSI et le professeur ROMITI. — De la possibilité de faire servir la méthode et les instructions de l'anthropologie criminelle aux recherches de la police.

XIX. M. le D^r MOTET. — De l'éducation correctionnelle. — Réformes en rapport avec les données de la biologie et de la sociologie criminelles.

XX. M. le D^r MAGNAN. — Des perversions morales et affectives chez les enfants.

XXI. M. le D^r Paul GARNIER. — Dégénérescence mentale et simulation de la folie. — Rapports réciproques.

XXII. M. le D^r Henri COUTAGNE (de Lyon). — De l'influence des professions sur la criminalité.

XXIII. MM. les D^{rs} BELMONDO et A. MARRO. — Des caractères dégénératifs et des anomalies biologiques chez les femmes et chez les filles criminelles.

XXIV. MM. les D^{rs} OTTOLENGHI et RIVONO. — Des fonctions végétatives chez les criminels et les aliénés.

XXV. MM. les avocats BARZILAI et V. ROSSI. — Causes et remèdes de la récidive chez les criminels.

XXVI. M. l'avocat LASCHI. — Le crime politique au point de vue de l'anthropologie.

XXVII. M. Pierre SARRAUTE, juge au tribunal de Périgueux (Dordogne). — Des applications judiciaires de la sociologie criminelle.

XXVIII. M. l'avocat A. DE BELLA. — De l'anthropologie criminelle dans ses rapports avec la sociologie.

XXIX. M. Olivier BEAUREGARD, de Paris. — De l'anthropologie criminelle dans l'ancienne société égyptienne.

XXX. M. SAMPIETRO, de Naples. — De la responsabilité morale et criminelle des sourds-muets dans ses rapports avec la législation.

XXXI. M. le Dr ZUCCARELLI, de Naples. — Rapports de l'anthropologie criminelle avec la médecine légale.

ORDRE DES SÉANCES DU CONGRÈS.

Samedi 10 août 1889.

Le matin à 9 heures, réception des membres du Congrès à la Faculté de médecine; distribution des cartes d'admission et des programmes.

A 2 heures, séance d'ouverture. — Élections du bureau. — Questions générales.

Dimanche 11 août.

Visite à l'exposition d'anthropologie criminelle. — Conférences.

Lundi 12 août.

Le matin à 9 heures, lecture et discussion des rapports.

L'après-midi à 2 heures, séance libre. — Questions diverses.

Mardi 13 août.

Le matin à 9 heures, lecture et discussion des rapports.

L'après-midi à 2 heures, séance libre. — Questions diverses.

Mercredi 14 août.

Le matin à 9 heures, lecture et discussion des rapports.

L'après-midi à 2 heures, séance libre. — Questions diverses.

Jeudi 15 août.

Visite à l'exposition d'anthropologie criminelle. — Conférences.

Vendredi 16 août.

Le matin à 8 heures, visite à la préfecture de police. — Conférence sur l'anthropométrie juridique, par M. Alphonse BERTILLON.

A 9 heures, lecture et discussion des rapports.

L'après-midi à 2 heures, séance libre. — Questions diverses.

Samedi 17 août.

Le matin à 9 heures, lecture et discussion des rapports. — Questions diverses.

L'après-midi à 2 heures, séance de clôture.

Le soir, banquet.

Certaines modifications dans l'ordre des séances du Congrès pourront être adoptées sur un vote de l'assemblée.